



## ↓ Pas d'approbation à l'unanimité des comptes administratif et de gestion 2010

La séance du conseil municipal du 30 avril 2011 avait pour sujet principal l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010, l'approbation du budget prévisionnel 2011 et le vote des 4 taxes. Cette séance importante, donc, a été comme d'habitude expédiée, Monsieur le maire n'ayant pas de temps à perdre avec ce genre de réunion.

Nous n'avons eu le grand livre de comptes 2010 en main qu'après les votes, seule une synthèse globale, dans laquelle il n'y a pas grand chose, était à disposition des conseillers. Dans de telles conditions, **Thérèse Schafer, Jean Claude Kuntzmann et Claude Tardy n'ont pas approuvé ces comptes, en votant contre ou s'abstenant.**

Bien sûr, depuis cette séance, nous avons regardé en détail le grand livre 2010 et nous vous livrons ici et dans les pages qui suivent quelques informations, remarques et réflexions :

Tout d'abord, la vente du terrain de l'Hôpital à Monsieur Behal (votée en 2008) a enfin été réalisée pour un montant de 1500 €.

Les locations nous ont rapporté 14828.77 € (dont 2271 € pour le gîte rural, 6347.82 € pour le logement de l'ancienne école, 4254 € pour le gîte pèlerins –dont 990 € de solde 2009, 1681.06€ pour le studio de l'ancienne mairie, 250 € pour la salle des fêtes et 24.89 € pour des fermages). Malheureusement l'année 2011 s'annonce nettement moins bonne avec les locaux de l'ancienne école vides (le logement depuis avril 2011 et le gîte rural depuis janvier 2011) et en travaux.

En ce qui concerne la forêt nous vous renvoyons à notre n° 15, dans lequel vous trouverez tous les éléments concernant ce sujet. En bref, nous dirons tout de même que le rendement nous semble bien faible pour beaucoup de martelage et de ventes.

Le coût de nos élus est toujours très élevé : un peu plus de 14 000 € en indemnités et cotisations. Par contre nos agents non titulaires, comparativement, après déduction des aides, nous ont coûté moins cher que nos élus.

Nous avons aussi noté de petites choses surprenantes, comme l'achat d'essence en décembre alors qu'en cette période nous n'avons plus d'agent communal et comme le fait d'avoir gardé un abonnement de compteur d'eau pour le presbytère, pourtant inoccupé –en principe– depuis belle lurette. Par ailleurs, les notes d'électricité sont importantes pour des locaux mal chauffés etc...

De fait, comme les autres années, globalement, tant en fonctionnement qu'en investissement, les recettes dépassent très largement nos dépenses grâce aux reports d'excédents, et le résultat global de clôture, positif, s'établit à 324 978.97 €. Pourtant, nos projets pour l'avenir restent bien minces.

## ↓ Prévisionnel 2011

Un budget prévisionnel qui ressemble énormément à celui de 2010, avec évidemment des prévisions très ressemblantes en fonctionnement, mais aussi, et cela est moins normal en investissement. On retrouve, par exemple, toujours la rubrique « presbytère » avec cette fois un provisionnement à hauteur de 115 220 € (alors que nous n'avons, malheureusement, aucun projet concernant ce bâtiment), des provisions pour les chemins, les volets roulants en mairie (voir le détail de ce sujet en page 2), les panneaux signalétiques. Rien de très nouveaux, rien qui serait le résultat d'une réflexion de la commission de finances, de fait inexistante. Rien qui permettent d'ouvrir des perspectives sur les années à venir et sur les réalisations qui s'avèreront nécessaires d'ici 2014. C'est vraiment dommage, quand on a, comme nous, quelques moyens.

L'examen du grand livre de compte est décidément plein de surprises. En 2010, pas plus qu'en 2009, aucune délibération n'a été prise concernant le broyage des accotements. Nous avons deux agents d'entretien, un tracteur neuf (acheté en 2009) et nous n'avons donc a priori pas besoin de faire appel à un prestataire. Eh bien, si, il apparaît à la lecture du grand livre de compte que la commune a fait appel

à Monsieur François Pruvot, neveu de Monsieur le maire, pour se charger du broyage des accotements, et

### ↓ **Volets roulants et fermeture du préau**

Après l'enlèvement des volets métalliques qui existaient autrefois, les locaux de l'ancienne école ont été équipés, pour le logement et le gîte rural, de **volets roulants** ( 8200.97 € en 2009). Cette année la décision a été prise à la majorité d'équiper également la mairie proprement dite et la salle commune (salle des fêtes). La question de savoir si cela était utile n'a pas été débattue, même si le coût est de 7 202.70 € TTC. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise F2MP. En ce qui concerne la fermeture du préau, là non plus, il ne fallait pas poser la question de savoir pourquoi il fallait l'installer. Quoi qu'il en soit, le fournisseur retenu est le même que celui qui a déjà posé un premier rideau. L'entreprise Riffault. Coût de cette fermeture : 1143.32 euros TTC. Bizarrement, comme pour les décisions concernant le bail de chasse, les travaux sur les logements de l'école et la voirie, le compte rendu établi par Monsieur le maire ne mentionne aucune somme. Pourtant, nous avons eu copie contre paiement des devis lors du conseil. Pour quelles raisons Monsieur le maire n'a-t-il pas souhaité informer ses administrés du coût des décisions prises ? Bien difficile à dire.

### ↓ **En panne !**

Le **tracteur acheté neuf (et cher) avec accessoires** au cours de l'année 2009 a été en panne quasiment dès son achat. Cette saison il l'est encore. D'ailleurs, il est parti, lamentablement, sur un plateau : problème de boîte de vitesses. Monsieur le maire a bien essayé de faire les réparations, aidé de l'un de ses adjoints, mais ne s'improvise pas mécanicien qui veut ! Il semble en tout cas que cet achat n'était pas une grande affaire ou que la commune n'a pas de chance avec son matériel, ou encore que ce tracteur a été bien mal utilisé. Allez savoir ...

### **Voirie communale : 21 993.25 € TTC de travaux**



La voirie communale relève en principe de la compétence communautaire. En principe, parce que c'est une compétence non obligatoire. Cela veut dire que la commune, lorsqu'elle n'est plus éligible dans la liste communautaire, peut elle-même faire réaliser des travaux de voirie. Les années précédentes des portions de routes, notamment à l'Hôpitalot, ont été refaites par la communauté. En 2011, nous n'étions plus prioritaires. Monsieur le maire, cependant, tenait absolument à ce que le chemin des Murailles et la rue des Tuileries soient faits, et par délibération du 30 avril 2011, la décision a été prise. Selon les devis présentés lors de cette séance du conseil, les travaux sur le chemin des Murailles seront effectués pour un montant TTC de 9966.27 € par l'Entreprise Mario et Longo. Quant aux travaux sur la rue des Tuileries (voir photo), ils seront réalisés par l'Entreprise Colas pour une somme TTC de 12026.98 €. Ces travaux devaient-ils être faits en urgence ? Chacun se fera son idée, mais nous regrettons que le coût important de ces travaux, confirmé par les devis présentés au conseil, n'ait même pas été indiqué dans le compte rendu établi par le maire. Tout le monde n'a-t-il pas le droit de savoir ?

### ↓ **« Des forêts et des hommes » : une exposition à ne pas manquer cet été**

Decize accueille une exposition de photos de **Yann Arthus-Bertrand** jusqu'au 9 octobre 2011 dans le cadre de l'Année internationale des forêts. Il est proposé au visiteur de découvrir, grâce à de superbes clichés, la forêt, son utilité et sa fragilité, surtout lorsqu'il est question de forêt primaire et de déforestation. Pour

Yann Arthus-Bertrand, on ne devrait pas dire « exploitation forestière », mais « **cultiver une forêt** ». Tout un programme pour cette exposition qui, en plus d'être belle, se veut pédagogique. **Exposition, entrée libre, promenade des Halles à Decize, jusqu'au 9 octobre 2011.**

## ↓ Médecins : le territoire sortira-t-il de la pénurie ?

Récemment, nous vous informions de l'arrivée d'un nouveau généraliste sur notre territoire, le docteur PETREU installée cour du château à Prémery. Ainsi la présence de trois médecins était maintenue. Malheureusement, notre satisfaction a été de courte

durée, le Docteur Breton ayant annoncé son prochain départ, sans doute pour le mois d'août 2011. De nouveau, il ne reste plus qu'à espérer que les efforts déployés pour maintenir la présence médicale sur notre territoire porteront leurs fruits et qu'un médecin sera inté-

ressé par la reprise de ce cabinet médical. Quelques espoirs seraient à l'ordre du jour.

Mais, prudence. Affaire à suivre...



## ↓ Travaux dans les locaux de l'ancienne école : Cherchez l'erreur !!!

Toujours lors de la séance du conseil municipal du 30 avril 2011, il a été question du choix du prestataire pour les travaux dans les locaux de l'ancienne école (gîte rural et logement). Les devis n'ont pas circulé et la décision a été prise, comme d'habitude, en deux temps trois mouvements. Selon Monsieur le maire le devis de l'Entreprise Renard était le moins disant, soit 6440,56€ HT. C'est ce qu'il a affirmé dans le compte rendu de la séance affiché sur les panneaux. Pourtant, à bien y regarder, il s'avère que Monsieur le maire a pris quelques libertés avec la réalité... Nous en avons l'habitude ! En effet, concer-

nant ces travaux, deux devis étaient présentés : celui de Monsieur Barrat et celui de l'Entreprise Renard. Or, le devis de M. Barrat s'élève à 6078,00 € HT et celui de M. Renard à 6440,56 € HT. Mais alors direz-vous, comment Monsieur le maire a-t-il pu affirmer que le devis Renard était le moins disant ? Simplement parce que l'un des deux prestataires, l'entreprise Barrat, a fait une erreur sur le montant de la TVA, indiquant une TVA à 19,6%, alors que l'Entreprise Renard la calcule à 5,5%. Bien évidemment dans ces conditions le montant TTC inverse la tendance et l'entreprise Renard par ce jeu d'écriture erronée devient la moins disante. De

plus, les devis de l'Entreprise Renard, un pour le logement, l'autre pour le gîte rural étaient parfaitement identiques, au centime près. A croire que les travaux dans ces deux locaux étaient exactement les mêmes. Qui pourrait imaginer que cela soit possible. Personne évidemment. Que Monsieur le maire n'ait pas vu ces incohérences est déjà un problème, mais le fait qu'il ne laisse pas le temps aux conseillers d'analyser les devis durant la séance et de s'en rendre compte, ouvre la voie aux erreurs, petites ou grandes, que nous ne cessons de dénoncer. Un peu plus de démocratie et ce serait si simple. Rendez-vous compte, une séance du conseil au cours de laquelle il est question de discuter et de voter le budget, d'aborder cinq autres points mis à l'ordre du jour, ainsi que les questions diverses, bouclée en 55 minutes, montre en main !! Et oui, ça se passe comme ça à Arbourse. « Point barre !!! »

## ↓ Le bail de chasse ou comment obtenir l'impossible !

C'est-à-dire, comment chasser gratuitement ? En fait, il suffit d'être maire d'une commune forestière, de prévoir une fois tous les trois ans le renouvellement du bail de chasse en l'inscrivant au tout dernier moment à l'ordre du jour pour que les conseillers n'aient pas le temps de réfléchir à la question, et de choisir un locataire qui ne trouverait peut-être pas de chasse par ailleurs. Et voilà, un prêté valant bien un rendu, vous êtes invité à chasser gratuitement (sans carte) quand vous vou-

lez ! Monsieur le maire nous a confirmé que c'était son cas lors de la séance du conseil municipal du 30 avril 2011. Le renouvellement du bail de chasse a été ce jour-là une vraie farce : sujet ajouté à l'ordre du jour en fin de conseil, pas de nouveau bail 2011/2014 à valider, uniquement le bail 2008/2011 que nous avons pu photocopier et découvrir à cette occasion. Un peu tard, non ? Dans ce bail nous avons constaté qu'avait été ajoutée (sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu sur le



Laie et marcassins. Le pelage des petits leur permet de se confondre presque parfaitement avec l'environnement.

sujet, que ce soit en 2008 ou en 2011), une clause de renouvellement qui n'existait pas précédemment. Nous avons demandé si le nouveau bail serait identique à celui de 2008, mais Monsieur le maire a refusé de nous répondre... Et voilà, c'est reparti pour trois ans !!!

## ↓ **Orchis Purpurea**



En ce début de mois de mai ensoleillé, ces orchidées sauvages, *Orchis purpurea* (orchis pourpre) de leur vrai nom, poussaient même en bordure de route où cette photo a été prise. Malheureusement, nous avons constaté qu'elles avaient, très vite, été cueillies. C'est bien dommage !

Le 28 mai 2011, une visite guidée, organisée par l'Office du tourisme de Prémery, devrait permettre aux personnes intéressées d'en savoir plus sur ces végétaux et la bio diversité de notre pelouse calcaire.

## ↓ **Eau, richesse sous surveillance**

La sécheresse s'est installée sur la quasi-totalité du département et les restrictions d'usage de l'eau sont évidemment d'actualité. Elles ont été fixées par arrêté préfectoral. Sont notamment interdits, le lavage des véhicules en dehors des stations, l'arrosage des jardins entre 8h et 20h, le nettoyage des terrasses, allées et façades, le remplissage des piscines privées. Les activités agricoles et industrielles sont également concernées. Nombre de petits ruisseaux sont dès à présent à sec ou en passe de l'être. Les cours d'eau sont fragilisés et la faune menacée. Modération et bon sens seront-ils une réponse suffisante à une situation si préoccupante en matière de réserve d'eau ? Outre le niveau de la réserve, la qualité de l'eau (de surface et souterraine) est aussi menacée et c'est pour apporter des réponses que, depuis un peu moins de deux ans, l'agence de l'eau « Loire Bretagne », les services de l'Etat et les élus envisagent de mettre en place un contrat de rivière, avec un démarrage en 2012. Ce projet, et plus particulièrement le projet du bassin versant de la Vrille, du Nohain et du Mazou, sera porté par le Pays Bourgogne Nivernaise et comprendra une phase de diagnostic et un programme d'actions visant à l'amélioration des réseaux. Mais tout cela avance lentement : quels seront les financements, comment répartir les frais entre les différentes communautés de communes des bassins concernés ? Ces questions n'ont pas encore trouvé de réponse, d'autant que si tous les élus sont en accord avec le principe de la nécessité d'agir, certains pensent très fort qu'il est « urgent d'attendre » de savoir ce que nous réserve 2012 avant de s'engager.

## ↓ **Canalisations en plomb, bientôt une deuxième tranche de travaux**

C'est en tout cas ce qui a été annoncé lors de la dernière réunion du SIAEPA (syndicat de l'eau). Il s'agit toujours du remplacement des canalisations en plomb et des compteurs individuels. C'est la suite des travaux qui ont déjà été effectués sur toute la longueur de la rue principale. Quelques petits désagréments en perspective mais ces réalisations sont absolument nécessaires.

## ↓ **A quand « zéro pesticide » pour l'entretien de nos espaces collectifs ?**

Pour ne pas en finir avec les mauvaises habitudes, la commune a, comme les années précédentes, acheté en 2010 engrais et désherbant sans compter, pour un montant de 673,53 €. Mais pour être honnête, c'est tout de même un peu moins que l'année dernière où nous en avons acheté pour 807,07 €. Serions-nous sur la bonne voie ? Cette voie vers la préservation de la ressource en eau où s'est engagé la communauté de communes en adoptant récemment à l'unanimité le projet « zéro pesticide dans nos villes et nos villages », projet porté par la région Bourgogne en lien avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un engagement des communes sur 3 ans à mettre en œuvre autant que faire se peut les 5 niveaux d'objectifs fixés par la charte « zéro pesticide » dans leur gestion quotidienne des espaces collectifs. Préconisation d'actions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, aide à la communication, formation des agents communaux, tout cela est prévu dans le cadre de cette action. Mais, car il y a un mais, les communes doivent faire le choix d'adhérer à la démarche par délibération du conseil municipal avant le 21 juillet 2011. Notre commune choisira-t-elle de s'engager sur cette voie ? Nous le saurons bientôt. En tout cas nous l'espérons.

## Les points géodésiques



Les points géodésiques sont des repères cylindriques de nivellement général, des instruments de mesures de l'altitude. Ils sont, en principe, visibles mais peu souvent remarqués bien qu'indispensables à la cartographie de la France. Sur notre commune, il existait quatre repères, mais,



Repère géodésique 44, à gauche de l'escalier de l'église

en 2001, lors du dernier recensement, seulement deux ont été retrouvés. L'un d'entre eux, le repère 44 (ci-contre à droite), était placé comme souvent sur le mur de l'église qui lors de ce recensement a été déclaré en mauvais état. Le second, le repère 43 est situé à la Vendôme.(voir carte). Quant aux deux autres repères (42 et 45), si vous aimez les balades et les chasses aux trésors, voilà les informations pour les retrouver et si vous y arrivez surtout faites des photos ! Nous comptons sur vous !

### Repère 45

Département : NIEVRE  
 Numéro INSEE : 58009  
 Commune : ARBOURSE  
 Voie suivie : D.246  
 de : L'HOPITOT à : CHASNAY  
 Coté : Droit  
 PK : - Distance : 1,27 km du repère Y.H.M3 - 45-II  
 Localisation : A "ARBOURSE"  
 Support : MAISON VIALES ELYSEE  
 Partie support : MUR DE FACADE , FACE ROUTE  
 Repèvements : A GAUCHE DE LA PORTE

### Repère 42

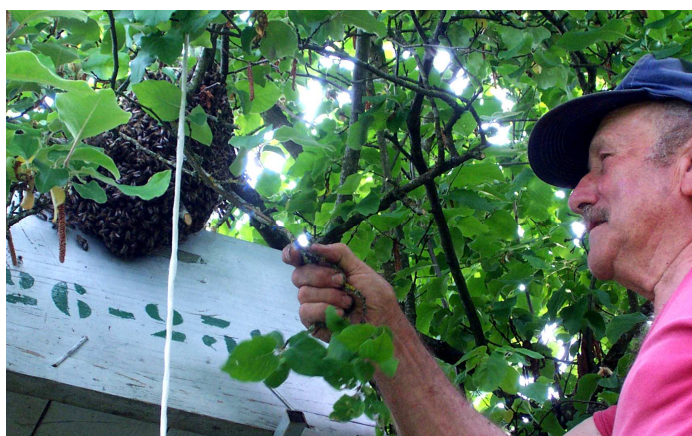
Département : NIEVRE  
 Numéro INSEE : 58009  
 Commune : ARBOURSE  
 Voie suivie : V.O.3  
 de : DOMPIERRE-SUR-NIEVRE à : ARBOURSE  
 Coté : Droit  
 PK : - Distance : 0,36 km du repère Y.H.M3 - 43  
 Localisation : AU CARREFOUR DU V.O.3 ET DE DEUX CHEMINS  
 Support : AQUEDUC DOUBLE  
 Partie support : MUR EN RETOUR CENTRAL  
 Repèvements : A L'AXE

## Sauvetage dans les arbres



Si vous trouvez dans votre jardin un essaim d'abeilles, comme ce fut le cas au mois de mai dernier pour un habitant de la commune (voir photos), une seule adresse, notre apiculteur spécialisé, Monsieur Souchon. Il récupère les abeilles à mains nues et, ne se sentant pas en danger, elles ne le piquent pas. Il utilise pour cela un judicieux système qu'il a confectionné lui-même, formé d'un cadre de ruche et d'une échelle (photo ci-contre). Il fait tout d'abord rentrer quelques insectes dans le cadre et les autres suivent instinctivement. C'est pourtant

impressionnant un essaim d'abeilles qui compte de 10 000 à 15 000 individus parfaitement organisés. A l'intérieur la chaleur est élevée et constante. Sans les abeilles, il n'y aurait peut-être plus de vie sur terre.





Des filles qui ne manquent pas de courage, présentes au départ mais aussi à l'arrivée sur les podiums. Bravo !



Quel dépassement de soi, cette course !

Mais après l'effort ... le réconfort



Des spectateurs heureux qui applaudissent chaleureusement l'arrivée des coureurs

La satisfaction de la réussite ! Une grande joie



Romain NESLY



Les quatre premiers de gauche à droite : Romain Nesly, Steve Arbault, Valentin Leuzu et Aurélien Godard

grand vainqueur de cette course de 84 km, parcourue en 2h 18' et 30''



Départ de la course des « grands », devant le Crot de l'Orme. Beaucoup de participants et des spectateurs impatients d'assister au spectacle.



Animations / Offices de tourisme / Prémery - 03 86 37 99 07 / La Charité - 03 86 70 15 06

Cinéma itinérant / renseignements et programme / 03 86 21 46 46 / 06 82 99 17 48

## Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg  
58350 ARBOURSE

## Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

06 08 60 37 45

ou envoyez nous un message à [arbourse-flashinfo@orange.fr](mailto:arbourse-flashinfo@orange.fr)

Adhésion : 6 € par trimestre

Annonce : 3€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :  
membres actifs de l'association